

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 05-24/2023**

Date de convocation : 5 mai 2023

Date d'affichage : 5 mai 2023

Objet : Modification - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le passage en éclairage Led à la Salle des fêtes

L'an deux mil vingt-trois et le neuf mai à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Jérôme MALORON - Frédéric BERNE - Ghislaine BARTHELON - Séverine CAPOGNA - Sébastien CARMET - Jérôme GUILLOUD - Pierre FERRIER - Annabelle MORILLAS

Absents, excusés : Anne-Lise CALABRIN - Audrey MORGANTINI - Virginie TARDY

Procuration : Audrey MORGANTINI à Annabelle MORILLAS

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu la délibération 19/2023 du 4 avril 2023 portant demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la réalisation de travaux (éclairage Led) à l'Espace du Bagnol,

Vu l'examen technique apporté par le SDED,

Considérant la nécessité de modifier le type d'éclairage proposé,

Considérant que le projet de changement des luminaires (passage en led) à la Salle des Fêtes dont le coût prévisionnel s'élève au total à 3 100 € HT est susceptible de bénéficier d'une aide du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50 % concernant le projet de travaux d'économie d'énergie pour le changement des luminaires à la Salle des Fêtes (passage en lumières led)

AUTORISE le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental.

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 10 mai 2023

Le Maire

Pierre COLOMB

